

# **Commission permanente du Conseil général du 25 juin 2009**

Pascal Popelin a rapporté trois délibérations lors de cette réunion de la Commission permanente

## **Subvention exceptionnelle à percevoir pour des actions en faveur du développement des équipements petite enfance en zones urbaines sensibles**

Pascal Popelin a proposé la signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, permettant au Conseil général de percevoir une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 180 000€, pour les actions menées par le Département en faveur du développement des équipements petite enfance dans les zones urbaines sensibles, notamment dans le cadre du plan de relance des modes d'accueil adopté le 5 juin 2008.

## **Programme de travaux à réaliser dans les Centres départementaux de dépistage et de prévention sanitaire**

Pascal Popelin a proposé l'individualisation de crédits à hauteur de 100 000€ pour des travaux de grosses réparations dans deux Centres départementaux de dépistage et de prévention sanitaire, à Montreuil et à Romainville. Ces structures assurent des consultations de prévention ou de dépistage en matière de tuberculose et d'infections sexuellement transmissibles. Elles organisent également des séances de vaccination.

## **Convention de délégation de gestion des activités de planification familiale entre le Département et l'association du Mouvement français pour le planning familial**

Pascal Popelin a proposé le renouvellement de la convention qui lie depuis de nombreuses années le Conseil général à l'association du Mouvement français pour le planning familial. Cette convention a pour objet de définir la délégation de gestion des services exercés par cette association pour le compte du Département, dans son centre de planification familiale situé à Villepinte, dans son antenne de Saint-Denis, ainsi que ses interventions dans le cadre des activités de planification des centres de Protection maternelle et infantile.

Quatre autres rapports examinés au cours de cette réunion concernaient le canton de Livry-Gargan

## **Subvention aux clubs sportifs évoluant au niveau national**

Le Cercle des patineurs livryens s'est vu accorder une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 7 750€ au titre de la saison sportive 2007-2008, pour les frais engagés dans le cadre de sa participation aux championnats de France.

## **Dotations provisionnelles aux collèges publics pour l'application du quotient familial**

Le Conseil général développe depuis 2005 une politique en faveur de l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires des collèges, qui s'est notamment traduite par une réduction des tarifs et la mise en œuvre du quotient familial. Dans le cadre de la prise en charge financière de cet effort par le Département, le collège Edouard-Herriot percevra une dotation provisionnelle de 12 110€ au titre du premier semestre 2009. Le collège Léon-Jouhaux percevra pour sa part 13 241€. Quant au collège Lucie-Aubrac, qui a ouvert à la rentrée de septembre 2008, il dispose d'une provision initiale suffisante pour couvrir la prise en charge du quotient en 2009 (un bilan financier étant prévu en fin d'exercice).

## **Aide du Conseil général à la production de logements sociaux neufs**

Dans le cadre de la politique du Conseil général en faveur de la construction de logements sociaux neufs, la société Antin résidences percevra une subvention départementale d'équipement d'un montant de 395 000€ pour la réalisation de 79 logements sociaux au 1-11 avenue Aristide-Briand.

### **Subvention aux compagnies de théâtre**

La compagnie « La fontaine aux images », en résidence à Clichy-sous-Bois, mais qui intervient aussi à Livry-Gargan, s'est vu accorder une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 50 000€ au titre de l'année 2009. Compte tenu de l'acompte de 25 000€ versé en début d'exercice, cette association percevra prochainement le solde de 25 000€.